

Union belge pour l'Agrément technique de la Construction asbl

Siège social: Rue du Lombard 42 1000 Bruxelles

Bureaux: Lozenberg 7

1932 Sint-Stevens-Woluwe

Membre de l'EOTA, de l'UEAtc et de la WFTAO

Tél.: +32 (0)2 716 44 12 info@butgb-ubatc.be

www.ubatc.be

TVA BE 0820.344.539 - RPM Bruxelles

Agrément Technique ATG avec Certification

ISOLATION DE MURS CREUX



(remplissage complet ou partiel de la coulisse)

Types Ursa: URSA PAN 35, **URSA WALLTEC 32, URSA WALLTEC 32 Black**

Valable du 7/07/2020 au 6/07/2025

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association Rue d'Arlon, 53 -1040 Bruxelles www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

Ursa Benelux bvba Industriezone 7 – Pitantiestraat 127 8792 Waregem-Desselgem

Tél.: +32 (0)56 73 84 84 Fax: +32 (0)56 73 84 44 Courriel: ursa.be@ursa.com

Objectif et portée de l'Agrément **Technique**

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessous) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le Titulaire d'Agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le Titulaire d'Agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le Titulaire d'Agrément [et le Distributeur] est/sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le Titulaire d'Agrément [ou le Distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

2 Objet

Laine minérale (laine de verre) sous la forme de panneaux destinés à être appliqués comme couche d'isolation thermique de murs creux maçonnés et appliqués comme remplissage partiel ou complet de la coulisse lors de la construction de ces murs. Les types URSA PAN 35, URSA WALLTEC 32 et URSA WALLTEC 32 Black peuvent être utilisés à la fois comme remplissage partiel ou complet de la coulisse.

Les produits URSA font l'objet de l'agrément de produit avec certification ATG H617.

L'agrément avec certification comprend un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par l'organisme de certification désigné par l'UBAtc.

L'agrément technique porte sur le matériau isolant proprement dit, y compris la technique de pose, mais pas sur la qualité de l'exécution.

3 Matériaux

Les panneaux URSA des types URSA PAN 35, URSA WALLTEC 32 et URSA WALLTEC 32 B sont constitués de fibres de laine de verre liées sous la forme de panneaux hydrofuges au moyen d'un liant thermodurcissable.

4 Éléments

Les panneaux URSA sont des panneaux rectangulaires et plans.

Le Tableau 1 reprend les dimensions ainsi que le mode de remplissage de la coulisse.

Dénomination du produit	Revête ment	Longueu r	Largeur	Épaisse ur	Applicat ion
		(mm)	(mm)	(mm)	
URSA PAN 35	13/0	1350	600	40 - 200	G/V
URSA WALLTEC 32	13/0	1350	600	30 - 50	G/V
URSA WALLTEC 32 Black	15/0	1350	600	60 - 200	G/V

Revêtement:

0:nu

13 : voile de verre jaune renforcé

15 : voile de verre noir

Application:

G: remplissage partiel du creux
V: remplissage complet du creux

5 Fabrication et commercialisation

Les panneaux URSA des types URSA PAN 35, URSA WALLTEC 32 et URSA WALLTEC 32 Black sont fabriqués par l'entreprise URSA Benelux bvba dans son unité de production située à Waregem-Desselgem. La firme URSA Benelux bvba assure également la commercialisation des panneaux et peut offrir l'assistance technique voulue.

Pour ce qui concerne la fabrication et les contrôles, voir l'agrément de produit avec certification ATG H617.

L'emballage comporte une étiquette reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, le logo et le numéro d'ATG.

6 Mise en œuvre

6.1 Stockage et transport

S'agissant du stockage et du transport, il y a lieu de suivre les prescriptions du fabricant.

6.2 Construction et composition du mur creux isolé

Voir le Feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, paragraphe 2.

6.3 Principes de conception et d'exécution architecturaux

Voir le feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, paragraphes 3.1 et 3.2.

Le parachèvement étanche à l'air continu de la paroi intérieure de mur creux peut être réalisé :

 soit au moyen d'une paroi intérieure de mur creux étanche à l'air comme dans le cas de murs en béton préfabriqués ou réalisés in situ soit au moyen d'un enduit étanche à l'air, appliqué sur la face intérieure ou sur la face située du côté du creux de la paroi intérieure de mur creux.

En cas de revêtement sur une seule face, les panneaux isolants sont placés le revêtement tourné vers la paroi extérieure.

6.4 Détails et dessins d'exécution

Voir le Feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, paragraphe 4.

7 Performances

7.1 Performances thermiques

Voir la NBN B 62-002 « Performances thermiques de bâtiments – Calcul des coefficients de transmission thermique (valeurs U) des composants et éléments de bâtiments, édition de 2008 et le Feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1.

$$1/U = R_T = R_{si} + R_{mur\ creux} + R_{se}$$

$$R_{\text{mur creux}} = R_1 + R_2 + ... + R_{\text{isol}} + ... + R_n$$

$$U = 1/R_T \tag{1}$$

$$\Delta U_{cor} = 1/(R_T - R_{cor}) - 1/R_T$$
 (2)

$$U_{c} = U + \Delta U_{cor} + \Delta U_{g} + \Delta U_{f}$$
(3)

Avec:

- R_T: résistance thermique totale du mur creux
- R_{mur creux}: résistance thermique (m².K/W) du mur creux, soit la somme des résistances thermiques (valeurs de calcul) des différentes couches qui la composent (paroi intérieure de mur creux comportant ou non une couche d'étanchéité à l'air, couche d'isolation, coulisse restante en cas de remplissage partiel, paroi extérieure de mur creux).
- R_{si} : résistance à la transmission thermique de la surface intérieure, conformément à la NBN EN ISO 6946. Pour le mur creux, R_{si} = 0,13 m².K/W
- R_{isol}: pour une couche d'isolation homogène, il s'agit de la résistance thermique déclarée du produit isolant pour l'épaisseur visée. R_{isol} = R_D
- R_{se} : résistance à la transmission thermique de la surface extérieure, conformément à la NBN EN ISO 6946. Pour le mur creux, R_{se} = 0,04 m².K/W
- R_{cor}: facteur de correction = 0,10 m².K/W pour les tolérances de pose lors de l'exécution du mur creux
- U: coefficient de transmission thermique (W/m².K) du mur creux, calculé conformément à (1)
- ΔU_{cor}: facteur de correction (W/m².K) sur la valeur U pour les tolérances dimensionnelles et de pose lors de l'exécution, calculé conformément à (2)
- U_{c} : coefficient de transmission thermique corrigé (W/m².K) pour le mur creux, conformément à (3) et à la NBN EN ISO 6946
- ΔU_g: majoration de la valeur U pour fentes dans la couche d'isolation, conformément à la NBN EN ISO 6946, pour une exécution conforme à l'ATG, ΔUg = 0
- ΔU_f: majoration de la valeur U pour fixations à travers la couche d'isolation, conformément à la NBN EN ISO 6946

 $R_{isol} = R_D [(m^2.K)/W]$

Épaisseur		R _{isol}	
	URSA PAN 35	URSA WALLTEC 32	URSA WALLTEC 32 Black
(mm)	(m².K/W)	(m².K/W)	(m².K/W)
30	-	0,90	-
35	-	1,05	-
40	1,10	1,25	-
45	1,25	1,40	-
50	1,40	1,55	-
55	1,55	-	-
60	1,70	-	1,85
65	1,85	-	2,00
70	2,00	-	2,15
75	2,10	-	2,30
80	2,25		2,50
85	2,40	-	2,65
90	2,55	-	2,80
95	2,70	-	2,95
100	2,85	-	3,10
105	3,00	-	3,25
110	3,10	-	3,40
115	3,25	-	3,55
120	3,40	-	3,75
125	3,55	-	3,90
130	3,70	-	4,05
135	3,85	-	4,20
140	4,00	-	4,35
145	4,10	-	4,50
150	4,25	-	4,65
155	4,40	-	4,80
160	4,55	=	5,00
165	4,70	-	5,15
170	4,85	-	5,30
175	5,00	-	5,45
180	5,10	-	5,60
185	5,25	-	5,75
190	5,40	-	5,90
195	5,55	-	6,05
200	5,70	-	6,25

7.2 Autres performances

Nous reprenons ci-après les caractéristiques en termes de performances des panneaux isolants URSA. La colonne « UBAtc » précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UBAtc. La colonne « Fabricant » mentionne les critères d'acceptation que le fabricant s'impose.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

Propriétés	Critères UBAtc	Critères fabricant	Méthode de détermination	Résultats
Longueur (mm)	±2 %	±2 %	NBN EN 822	Х
Largeur (mm)	±1,5 %	±1,5 %	NBN EN 822	Х
Épaisseur (mm)	minimum T3	Т3	NBN EN 823	Х
Équerrage (mm/m)	≤ 5	≤ 5	NBN EN 824	Х
Planéité (mm)	≤ 6	≤ 6	NBN EN 825	Х
Stabilité dimensionnelle (%) (48 h, 23 °C, 90 % H.R.)	DS(23,90) Δε _{l,b,d} : ≤ 1	DS(23,90) Δε _{l,b,d} : ≤ 1	NBN EN 1604	Х
Absorption d'eau par immersion (court terme) W _p (kg/m²)	WS ≤ 1	W\$ ≤ 1	NBN EN 1609	Х
Coefficient de conductivité thermique λ _D (W/mK)		URSA PAN 35 : 0,035 URSA WALLTEC 32 : 0,032 URSA WALLTEC 32 Black : 0,032	NBN EN 12667	х
Réaction au feu	A1-F ou non examiné	A1 (*)	Euroclass Classification conformément à la NBN EN 13501-1	х

X : Testé et conforme au critère du fabricant

Tabel 1 – Tolérance épaisseur

Classe T3		
-3 % ou -3 mm ⁽¹⁾	+10 % ou +10 mm ⁽²⁾	
(1): la plus grande tol (2): la plus petite toléi		

^{*):} domaine d'application : avec ou sans substrat (Euroclass A1 of A2-s1,d0 avec une masse volumique ≥ 652 kg/m³ et une épaisseur ≥ 9 mm), avec ou sans coulisse

8 Conditions

- A. Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans l'en-tête de cet Agrément Technique.
- B. Seuls le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'Agrément Technique.
- C. Le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le Titulaire d'Agrément, le Distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E. Le Titulaire d'Agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F. L'Agrément Technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- **G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H. Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 1797) et du délai de validité.
- L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou du Distributeur, des dispositions de l'article 8.



L'UBAtc asbl est un Organisme d'Agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



Cet Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « PARACHÈVEMENT », accordé le 11 juin 2020.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le Titulaire d'Agrément.

Date de cette édition : 7 juillet 2020.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de Certification

Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

